



**DÉLIBÉRATION N° 13**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

OBJET : Lignes directrices de gestion – Promotion et valorisation des parcours professionnels  
– Bilan 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

**Administrateur absent: /**

**Administrateurs excusés:**

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION –  
PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS – BILAN 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.413-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, et notamment son article 30,

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20,

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU la délibération n°25 du Conseil d'administration du 20 juin 2023 relatif aux lignes directrices de gestion des avancements de grade,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 14 mars 2025,

CONSIDÉRANT que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale,

CONSIDÉRANT le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil d'administration,

**PREND ACTE**

**ARTICLE UNIQUE :** De l'information relative aux lignes directrices de gestion du CCAS et plus précisément celles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels.

Fait et délibéré, les Jours, Mois et An que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait-conforme.

Madame le Maire - Présidente,



Martine ROUCHON

Vice-présidente du CCAS

**Acte publié électroniquement**  
le 01 AVR. 2025